

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2015

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Carine GOERINGER

Procuration : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 2 MARS 2015 ET 16 MARS 2015

Le compte-rendu du 16 mars 2015 contient une faute de frappe concernant la location de la parcelle communale pour la date de location. Un rectificatif a été transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

N° 1

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2014

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2014 du Budget Principal et du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un déficit d'investissement de 249 678,54 € et qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,
- Vu le résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Commune,
- Constatant que le résultat d'exécution du budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de la Commune présente un déficit d'investissement de 27 618,79 € et qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :

Budget Principal :

. affectation en réserves au compte 1068 :	249 678,54 €
. report en fonctionnement (recettes) au compte 002 :	26 237,10 €
. report en investissement au compte 001 :	249 678,54 €

Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli » :

. report en investissement au compte 001 :	27 618,79 €
. report en fonctionnement (recettes) au compte 002 :	45 346,20 €

- PRÉCISE que cette décision annule et remplace la délibération du 2 mars 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES

- Vu les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux pour l'exercice 2015,
- Vu la réforme de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010,
- Considérant que la Commune bénéficie de la part du Département pour la taxe d'habitation,
- Considérant l'instauration de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR),
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2015,
- Considérant que le CFE n'est plus voté par la Commune mais par la Communauté des Communes Barr-Bernstein,
- Considérant que la diminution des recettes ne peut être compensée par une augmentation des taxes et qu'il est préférable d'ajuster les projets aux revenus disponibles,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas modifier le taux des taxes locales,
- VOTE les taux suivants pour l'exercice 2015 :

. Taxe d'habitation	12,97 %
. Taxe foncière (bâti)	6,16 %
. Taxe foncière (non bâti)	36,31 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014,
- Vu la délibération de ce jour d'affectation du résultat d'exploitation 2014,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2015,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2015 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	546 025,00 €	849 845,00 €
Excédent fonctionnement 2014 reporté (002)		26 237,10 €
<i>Virement entre sections (023)</i>	330 057,10 €	
INVESTISSEMENT	749 587,69 €	669 209,13 €
Déficit investissement 2014 reporté (001)	249 678,54 €	
<i>Virement entre sections (021)</i>		330 057,10 €

Recettes de fonctionnement	876 082,10 Euros
Recettes d'investissement	999 266,23 Euros
Total des Recettes	1 875 348,33 Euros
Dépenses de fonctionnement	876 082,10 Euros
Dépenses d'investissement	999 266,23 Euros
Total des Dépenses	1 875 348,33 Euros

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

3 abstentions – 12 voix pour

N° 4

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2015 « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Vu la délibération du 2 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- Vu la délibération de ce jour d'affectation du résultat d'exploitation 2014,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 16 mars 2015,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » pour l'exercice 2015 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » de l'exercice 2015 de la Commune arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	72 578,79 Euros
Recettes d'investissement	42 618,79 Euros
Total des Recettes	115 197,58 Euros
Dépenses de fonctionnement	72 578,79 Euros
Dépenses d'investissement	42 618,79 Euros
Total des Dépenses	115 197,58 Euros

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

3 abstentions – 12 voix pour

N° 5

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la délibération du 16 février 2015 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
 - * du 1^{er} au 31 juillet 2015 : Marylou KLEIN,
domiciliée 1 rue de St Pierre à STOTZHEIM,
 - * du 1^{er} au 31 août 2015 : Chloé FRAERING,
domiciliée 2 rue des Roses à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,

- RAPPELLE que la Commune fixe 4 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHÉSION À LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014,
- Vu la délibération du 19 janvier 2015 par laquelle le Conseil municipal est favorable à l'adhésion et exprime son intérêt pour les missions proposées,
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe d'adhérer au Syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération,
- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois,
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein et Monsieur le Président de la Communauté des Communes Barr-Bernstein,
- PRÉCISE que la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DÉGÂTS DE GIBIER ROUGE

- Vu le courrier reçu de M. Jean-Pierre SOUMANN, proposant sa candidature comme estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,
- Considérant que la Commune doit désigner un estimateur de dégâts de gibier rouge pour la période de location de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024,
- Considérant que M. Jean-Pierre SOUMANN était désigné estimateur de dégâts de gibier rouge pendant la période précédente et a donné toute satisfaction aux différentes parties intéressées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre SOUMANN, domicilié 9 route d'Obernai à KRAUTERGERSHEIM, comme estimateur de dégâts de gibier rouge, pour la période de location de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024.
- INDIQUE que cette désignation devra recueillir l'assentiment des locataires de la chasse et l'agrément de Monsieur le Sous-Préfet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N° 8

MISE À DISPOSITION GRATUITE DE TERRAINS POUR LA CHASSE

- Considérant que plusieurs parcelles communales étaient mises à la disposition gratuitement des chasseurs au cours des baux de chasse précédents,
- Considérant les clauses particulières rédigées pour chacun des lots de chasse,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre gratuitement à disposition les parcelles suivantes pour la durée du bail de chasse, soit du 2 février 2015 au 1er février 2024, ou jusqu'à la date de dénonciation du bail de chasse si elle survient avant :

a. Parcelles mises à disposition de M. Xavier BARTHELMEBS (lot 1)

Lieudit	Section	N°	Superficie
Naegelsee – ban de Stotzheim	55	77 (en partie)	120,00 ares
Sandfurt – ban de Stotzheim	56	4 (en partie)	205,00 ares
Bruch de Zellwiller – ban de Zellwiller	33	8 (partie)	366,83 ares
TOTAL			691,83 ares

b. Parcelles mises à disposition de l'Association de Chasse Renard (lot 2)

Lieudit	Section	N°	Superficie
Siefferts	49	68	14,12 ares
Rotterfeld	58	22	47,65 ares
TOTAL			61,77 ares

- AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 51 parcelle 602/44 de 4,63 ares sis rue lieudit Woelfli appartenant à Mme Martine KOENIG épouse MSADDEK,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Laurent WEHRLE, Notaire à BENFELD, concernant la vente d'un immeuble bâti sur terrain, des locaux dans un bâtiment en copropriété cadastré section 6 parcelle 102/4 de 9,95 ares, à savoir, lot n° 3 (logement avec annexes) et lot 105 (parking) sis 9 rue des Roses appartenant à Monsieur Bertrand WEBER et Manuela FRITSCH,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 10

DIVERS ET COMMUNICATION

10.1. Compte rendu des Commissions Communales

- **Finances** : les membres de la Commission se sont réunis le 16 mars pour l'ouverture des offres reçues des lots maçonnerie, plâtrerie et menuiserie de la salle multi-associative, la préparation des investissements 2015 et la préparation du Budget Primitif 2015.
- **Réunies** : les membres de la Commission se sont réunis le 23 mars avec M. BAYER du CAUE du Bas-Rhin au sujet de l'agenda d'accessibilité programmé pour l'accès PMR de la Mairie.
- **École/Jeunesse** : les membres de la Commission se sont réunis le jeudi 19 mars concernant un projet éventuel de cantine et de garderie pour l'école, le projet activités extrascolaires et la sécurité à la sortie des écoles. Les membres de la Commission se sont réunis le samedi 28 mars pour créer un questionnaire destiné aux parents d'élèves afin de connaître leur avis quant à la mise en place éventuelle d'une cantine et d'une garderie. Le questionnaire est présenté aux membres du Conseil. Il sera distribué aux parents par les écoles. Le questionnaire est à retourner pour le 10 avril. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain bulletin municipal.
- **CCAS** : les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 9 mars pour la présentation et le vote du Compte Administratif 2014, du Compte de Gestion 2014, pour l'Affectation du Résultat d'Exploitation 2014 et pour la présentation et vote du Budget Primitif 2015.
- **Compte rendu des conseils des écoles** : M. le Maire fait le compte rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 10 mars 2015 et Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait le compte rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 10 mars 2015.

10.2. Demande de l'Association de Pêche

M. le Maire informe les membres du Conseil de la demande reçue de l'Association de Pêche. Celle-ci demande à la Commune la mise à disposition d'un local afin de pouvoir entreposer le matériel de l'Association. Après en avoir discuté, il s'avère que la Commune ne dispose d'aucun local pouvant être mis à disposition. Le Conseil suggère toutefois de proposer à l'association d'insérer un article dans le prochain bulletin municipal pour demander si un particulier, une entreprise ou une autre association pourrait leur louer ou leur mettre à disposition un local. Si cela les intéresse, l'Association devra faire parvenir un article pour insertion dans le bulletin municipal d'avril.

10.3. Demande de subvention de l'Association Regard

La Commune a réceptionné en date du 9 mars 2015 un courrier par lequel le Président de l'Association REGARD demande à la Commune une subvention pour pouvoir permettre aux parents d'enfants ou d'adultes handicapés de souffler l'espace d'un week-end. Une personne de Stotzheim est concernée. L'association avait déjà effectué une demande en 2010 qui a été transmise au CCAS. Le Conseil municipal décide de transmettre à nouveau la demande au CCAS, plus à même de la traiter.

10.4. Sortie 1^{er} mai

Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil **la sortie qui aura lieu le vendredi 1^{er} mai 2015 avec visite de la station de pompage et du château d'eau de Zellwiller, suivie d'un repas « asperges » au Restaurant Baur.** M. le Maire informe le Conseil que ce sera Cédric Metz qui animera la visite. Le Conseil décide de l'inviter, lui et sa famille, au repas. M. André METZ, adjoint au Maire, informe le conseil de la composition du menu proposé. Le rendez-vous est fixé à 9 h 15 devant la mairie pour aller à pied à la station de pompage.

10.5. Régie de recettes vente de bois

Suite à la réunion avec Mme CHRISTMANN, percepteur de la trésorerie de Barr, la secrétaire informe des modifications à venir concernant la régie de vente de bois. En effet, la recette de cette régie est soumise à cautionnement. Le cautionnement devra être pris par le régisseur principal à titre personnel. Une assurance pourra également être souscrite mais n'est pas obligatoire. Ces frais incombent au régisseur principal à savoir la secrétaire. La secrétaire demande par conséquent si une indemnité annuelle pourrait être mise en place pour lui permettre de régler ces sommes. De plus, pour la mise en place du cautionnement et de l'assurance, une délibération devra être prise pour modifier l'arrêté de création de régie et de nomination du régisseur.

10.6. Invitation

La Commune a réceptionné l'invitation pour **l'Assemblée Générale du Syndicat des 26 Communes.** MM. Didier METZ et Norbert RIESTER se rendront à la réunion qui aura lieu à St-Pierre-Bois le 9 avril 2015.

- M. le Maire fait part au Conseil que M. André WALTER a été retenu comme membre titulaire de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs**, suite à la délibération du 19 janvier 2015.
- M. le Maire informe le Conseil de l'information reçue de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière qui interviendra prochainement dans la Commune, dans le cadre de **travaux d'entretien du réseau de Nivellement Général de la France.** Le Conseil demande qu'un plan des repères de nivellement existant sur la Commune soit transmis.
- M. le Maire informe le Conseil des **déchets sauvages trouvés en forêt.** Une plainte a été déposée à ce sujet en gendarmerie.
- Les membres du Conseil se sont rendus à la future **salle multi-associative** avant la séance pour faire le point concernant les travaux à réaliser.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, informe le Conseil d'une information reçue concernant la possibilité d'ajouter au site Internet de la Commune **l'extension .alsace.** Mme FETZER s'est renseignée auprès de M. BERTIN, responsable du service informatique et internet de la Communauté des Communes Barr-Bernstein. Seules la Commune de Barr et la Communauté des Communes Barr-Bernstein ont mis en place l'extension *.alsace*. Les autres communes n'ont pas donné suite à ce jour. L'ajout de l'extension *.alsace* est un service payant. Il ne s'agit pas d'un service obligatoire et n'est pas nécessaire. Cette possibilité d'extension étant ouverte à tous (particuliers, entreprises...), l'information pourra paraître dans le prochain bulletin municipal.
- M. le Maire informe que l'entreprise BIOFLAMM interviendra mercredi 1^{er} avril pour les **problèmes de la chaufferie.**
- M. le Maire informe le Conseil d'une réunion prévue lundi 13 avril 2015 à 8 h avec M. GASSER du Conseil Général du Bas-Rhin concernant le **renouvellement de l'enrobé de la route de contournement** au niveau du raccordement avec les sorties du village.

- Une réunion des Commissions Réunies aura lieu le lundi 13 avril 2015 à 20 h 00 au sujet des **aménagements sur le Muhlbach**.
- Une réunion aura lieu le jeudi 9 avril à 16 h 00 avec Mme HERMANN du CAUE du Bas-Rhin pour **l'aménagement paysager de l'entrée EST**.
- M. le Maire informe de l'intervention de CRESA pour le **déplacement du radar et la recherche de l'ancien câble de l'éclairage public**, ainsi que de l'intervention de SIGNALSACE pour les **marquages de voirie** et de l'intervention de l'entreprise EUROVIA pour le **revêtement rue de Benfeld**.
- M. le Maire informe que la **pizzeria** sera reprise en date du 1^{er} mai et non à la date du 1^{er} avril comme prévu.
- Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, et Mme Anne DIETRICH, membre du Conseil, informent de **problèmes de stationnements dangereux et gênants**. Un courrier sera transmis aux personnes concernées.
- Une **Commission Urbanisme** aura lieu le 7 avril 2014 à 18 h 00.
- Le **prochain Conseil municipal** aura lieu le 4 mai 2015 à 20 h 00.

La séance est levée à 23 h 05

*Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 9 avril 2015
Extrait certifié conforme,
Le Maire*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2015**

Ordre du jour :

1. Affectation du résultat d'exploitation 2014 : Budget Principal et Budget annexe « Lotissement chemin Woelfli »
2. Vote des taux d'imposition 2015 pour les taxes directes locales
3. Présentation et vote du Budget Primitif 2015
4. Présentation et vote du Budget Primitif 2015 annexe « Lotissement Chemin Woelfli »
5. Emplois saisonniers
6. Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur
7. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge
8. Mise à disposition gratuite de terrains pour la chasse communale
9. Déclaration d'intention d'aliéner
10. Divers et communication
 - 10.1. Compte rendu des commissions communales (École-Jeunesse, Réunies, CCAS et Conseils d'écoles)
 - 10.2. Demande de l'Association de pêche
 - 10.3. Demande de subvention de l'Association Regard
 - 10.4. Sortie du 1er mai
 - 10.5. Régie de recettes vente de bois
 - 10.6. Invitations

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		Procuration à Mme Valérie HIRTZ
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/